Décès de Kizito Mihigo au Rwanda : HRW en appelle au Commonwealth

Human Rights Watch,Â 20 fÃ©vrier 2020 Rwanda : Il faut rendre justice pour la mort de Kizito Mihigo Le chanteur populaire est mort en dÃ©tention (Nairobi) â€“ Le gouvernement duÂ RwandaÂ devrait sâ€™assurer quâ€™une enquÃªte exha indÃ©pendante et transparente soit menÃ©e sur le dÃ©cÃ¨s deÂ Kizito Mihigo, un chanteur et activiste bien connu, alors quâ€™ Ã©tait placÃ© en dÃ©tention par la police. Les partenaires internationaux du Rwanda devraient demander des comptes sur la mort de Mihigo avant et pendant la rÃ©union des chefs de gouvernement du Commonwealth prÃ©vue Ã Kigali en juin 2020. Sa mort vient sâ€™ajouter Ã une liste de disparitions, de meurtres et de dÃ©cÃ¨s suspects de personnes perÃ§ues comme Ã©tant des dÃ©tracteurs et des opposants du gouvernement rwandais, et le manquement des autoritÃ©s Ã leur responsabilitÃ© de rendre justice dans ces cas envoie un signal dÃ©libÃ©rÃ©ment glaÃ§ant. La Police nationale du Rwanda aÂ annoncÃ©, le 1 fÃ©vrier 2020, que Mihigo avait Ã©tÃ© trouvÃ© mort, Ã 5h00 du matin ce jour-lÃ , dans sa cellule au poste de police de Remera Kigali, la capitale, attribuant ce dÃ©cÃ¨s Ã un suicide. Mihigo avait rÃ©cemment affirmÃ© Ã Human Rights Watch quâ€™il fais lâ€™objet de menaces pour fournir de faux tÃ©moignages contre des opposants politiques, et quâ€™il voulait quitter le pays ca craignait pour sa sÃ©curitÃ©. En 2014, il avait Ã©tÃ© dÃ©tenu au secret pendant neuf jours, lors desquels il avait Ã©tÃ© battu forcÃ© Ã avouer des crimes dont il avait par la suite Ã©tÃ© inculpÃ©. Â«Â Quelle que soit la cause de la mort de Kizito Mihigo incombait Ã la police rwandaise de protÃ©ger sa vie et dâ€™assurer sa sÃ©curitÃ© en dÃ©tentionÂ Â», a dÃ©clarÃ©Â Lewis directeur pour lâ€™Afrique centrale Ã Human Rights Watch. Â«Â Lorsquâ€™il sâ€™agit de lâ€™Ã‰tat de droit et du respect d humains, les partenaires et bailleurs de fonds du Rwanda ne devraient pas rester silencieux. Ils devraient appeler Ã lâ€™ouverture dâ€™une enquÃªte crÃ©dible et Ã lâ€™affirmation sans Ã©quivoque par le gouvernement de sa dÃ©terminatio justice dans cette affaire cruciale.Â Â» Le Bureau dâ€™enquÃªtes rwandais (Rwanda Investigation Bureau, RIB) a dÃ©clarÃ© Mihigo avait Ã©tÃ©Â remis Ã la police par des Â«Â organes de sÃ©curitÃ©Â Â»Â le 13 fÃ©vrier 2020, prÃ¨s de la frontiÃ¨re av Burundi dans le district de Nyaruguru, et accusÃ© de tentative de traverser la frontiÃ¨re de maniÃ¨re illÃ©gale, de rejoindre des Â«Â groupes terroristesÂ Â» et de corruption. La Police nationale rwandaise nâ€™a fourni aucune information complÃ©mentaire, dans sa dÃ©claration du 17 fÃ©vrier, pour Ã©tayer sa conclusion selon laquelle Mihigo sâ€™Ã©tait suicidÃ© Michelle Umuhoza, la porte-parole du RIB, a ultÃ©rieurementÂ dÃ©clarÃ© aux mÃ©dias locauxÂ que Mihigo sâ€™Ã©tait servi pour Â«Â sâ€™Ã©tranglerÂ Â» et que son corps avait Ã©tÃ© transportÃ© Ã lâ€™hÃ´pital de Kacyiru pour une autopsie. Un ra indÃ©pendant devrait Ãªtre commandÃ© et les autoritÃ©s judiciaires devraient sâ€™assurer que toute enquÃªte fasse la lumiÃ¨ sur la maniÃ¨re dont Mihigo a Ã©tÃ© traitÃ© en dÃ©tention, et examine la possibilitÃ© quâ€™il ait pu Ãªtre maltraitÃ© ou tuÃ© garde Ã vue, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch. Selon le droit international en matiÃ¨re de droits humains, il incombe aux autoritÃ©s rwandaises dâ€™effectuer une enquÃªte complÃ¨te et indÃ©pendante et de rÃ©pondre de tout dÃ©cÃ¨s survenu so garde de la police. Lâ€™enquÃªte devrait identifier toutes les personnes responsables si sa mort est due Ã des nÃ©gligences o Ã des actes illÃ©gaux, et devrait conduire Ã lâ€™ouverture de poursuites Ã leur encontre. Le manquement Ã ce devoir dâ€™ et de poursuivre quiconque porte une responsabilitÃ© dans ce dÃ©cÃ¨s constituerait une violation des obligations du Rwanda de protÃ©ger les citoyens contre la privation arbitraire de la vie et de fournir un recours effectif. Le 6 avril 2014, Mihigo a Ã©tÃ©Â arrÃªtÃ©Â et dÃ©tenu dans un lieu inconnu jusquâ€™au 14 avril, jour oÃ¹ il a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ© aux mÃ©d confÃ©rence de presse. Il a comparu devant un procureur le lendemain. Avant et pendant sa dÃ©tention au secret, des responsables gouvernementaux de haut rang lâ€™ont interrogÃ© Ã plusieurs reprises au sujet dâ€™uneÂ chansonÂ quâ€™il a le mois prÃ©cÃ©dent, dans laquelle il priait pour les victimes du gÃ©nocide de 1994, ainsi que pour les victimes dâ€™autres violences. Ils lâ€™ont Ã©galement questionnÃ© au sujet de ses liens prÃ©tendus avec le CongrÃ¨s national rwandais (Rwanda National Congress, RNC), un parti dâ€™opposition en exil dont des liens avec des groupes armÃ©s ontÂ rÃ©cemment Ã©tÃ© signalÃ©s. Mihigo a affirmÃ© Ã Human Rights Watch que des agents de police lâ€™avaient battu et forcÃ© Ã avouer les infra dont il a par la suite Ã©tÃ© inculpÃ© devant un tribunal. Mihigo et ses co-accusÃ©s â€“ Cassien Ntamuhanga, un journaliste; AgnÃ¨s Niyibizi; et Jean-Paul Dukuzumuremyi, un militaire dÃ©mobilisÃ© â€“ ont Ã©tÃ© inculpÃ©s, entre autres, dâ€™infractio lâ€™Ã‰tat et de complicitÃ© dans des actes terroristes pour avoir prÃ©tendument collaborÃ© avec des groupes considÃ©rÃ©s gouvernement comme Ã©tant des ennemis du Rwanda. En novembre 2014,Â il a passÃ© des aveux complets, mais il a affirmÃ© par la suite Ã Human Rights Watch quâ€™il lâ€™avait fait sous la contrainte. En fÃ©vrier 2015, la Haute Cour de Kig condamnÃ©Â Mihigo Ã 10 ans de prison pour des dÃ©lits prÃ©sumÃ©s de formation dâ€™une association de malfaiteurs, plan de meurtre et complot dâ€™attentat contre le pouvoir Ã©tabli ou le prÃ©sident. Ntamuhanga a Ã©tÃ© condamnÃ© Ã 25 ans de et Dukuzumuremyi Ã 30 ans. Niyibizi, accusÃ©e dâ€™avoir transportÃ© de lâ€™argent pour aider Ã perpÃ©trer ces infractions acquittÃ©e. NtamuhangaÂ se serait Ã©vadÃ©Â de la prison de Nyanza le 31 octobre 2017, en compagnie de deux autres dÃ©tenus. Mihigo a fait partie des 2 000 prisonniersÂ libÃ©rÃ©sÂ en septembre 2018 en vertu dâ€™une amnistie prÃ©sidentie incluait Ã©galement une personnalitÃ© en vue de lâ€™opposition politique,Â Victoire Ingabire. Depuis lors, au moins quatre membres de lâ€™opposition et un journalisteÂ sont morts ou ont disparuÂ dans des circonstances mystÃ©rieuses au Rwanda. Bien que le RIB affirme avoir ouvert des enquÃªtes sur ces affaires, Human Rights Watch nâ€™a pas Ã©tÃ© en mesure de dÃ©terminer si leurs conclusions ont Ã©tÃ© rendues publiques ou si quiconque a fait lâ€™objet de poursuites. Mihigo nâ€™est premiÃ¨re personne dÃ©cÃ©dÃ©e sous la garde de la police au Rwanda. En avril 2018, 10 jours aprÃ¨s sonÂ arrestation, Dona Mutunzi, un avocat, sâ€™est, selon la police,Â pendu dans sa celluleÂ au commissariat de Ndera. Selon desÂ rapports, lâ€™au a rÃ©vÃ©lÃ© lâ€™existence de Â«Â graves blessuresÂ Â» sur son visage et sur ses tempes. En fÃ©vrier 2015, Emmanuel Gas un cardiologue et ancien mÃ©decin personnel du prÃ©sident Paul Kagame, a Ã©tÃ©,Â selon les mÃ©dias, abattu par un policie de garde alors quâ€™il Ã©tait en dÃ©tention au poste de police de Remera, Ã Kigali. Un porte-parole de la policeÂ a affirmÃ© une dÃ©claration aux mÃ©dias que Gasakure tentait de dÃ©sarmer le garde lorsque celui-ci lâ€™a abattu. Human Rights Wat a documentÃ© de nombreux cas dâ€™arrestations arbitraires, de dÃ©tention, de poursuites en justice non fondÃ©es, de meurtr dâ€™actes de torture, de disparitions forcÃ©es, de menaces, dâ€™actes de harcÃ¨lement et dâ€™intimidation contre des oppo des dÃ©tracteurs du gouvernement au Rwanda. En plus de la rÃ©pression des voix dissidentes Ã lâ€™intÃ©rieur du Rwanda, dissidents et des personnes perÃ§ues Ã tort ou Ã raison comme des critiques Ã lâ€™extÃ©rieur du pays â€“ en Ouganda et a

Kenya, deux pays voisins, ainsi que plus loin en Afrique du Sud et en Europe â€“ ont Ã©tÃ©Â attaquÃ©es et menacÃ©es. Le Rwanda se prÃ©pare Ã accueillir la prochaineÂ rÃ©union des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui donnera lieu Ã des discussions sur la gouvernance et lâ€™Ã‰tat de droit. Cette rÃ©union devrait rassembler, en juin Ã Kigali, les dirigeants de 53 pays membres du Commonwealth. Le Commonwealth devrait Ã©voquer publiquement les prÃ©occupations causÃ©es par les graves violations des droits humains commises au Rwanda, a affirmÃ© Human Rights Watch. Â«Â Ã€ lâ€™approche de la rÃ©union du Commonwealth, ses membres devraient exiger que les responsabilitÃ©s pour la mort de Mihigo soient Ã©tabliesÂ Â», a affirmÃ© Lewis Mudge. Â«Â Ils devraient exprimer fermement et publiquement, y compris Ã Kigali, leur dÃ©sapprobation, si le Rwanda continue de bafouer les valeurs du Commonwealth.Â Â»